

Sécurité sur le chemin des écoles

Il est évident que la sécurité des enfants est une préoccupation permanente du Conseil communal et des commissions d'école. Il n'y a par exemple pas plus d'un mois que le Conseil communal a décidé, avec l'appui du Canton, de déplacer un passage pour piétons à Corban pour garantir plus de sécurité aux enfants se rendant à l'école.

Mais comme il est écrit sur les affiches aux entrées des villages : un enfant, ça surprend et le risque zéro n'existe pas.

Comme chaque commune, nous avons quelques endroits où la visibilité, l'emplacement d'un passage pour piétons, l'amasement d'usagers d'une route en même temps, la vitesse indiquée ou les priorités de droite pourraient faire l'objet de réflexions d'améliorations.

Le chemin d'école se passe sous la responsabilité des parents et les plus grands dangers pour la sécurité des enfants sur ce chemin pourraient être fortement atténués si plus de parents et leurs enfants suivaient les recommandations de la police : port du casque et ne pas venir à l'école en vélo avant la 6P. Les trottinettes des enfants ne sont admises que sur le trottoir ou si les enfants roulent à droite d'une petite route sans trottoir.

La commission d'école, la direction et la Commune rendent d'ailleurs régulièrement attentifs les parents qu'il serait préférable que les enfants qui sont scolarisés dans le village où ils habitent, viennent à l'école à pied. D'une part, parce que ça fait bouger et d'autre part, parce que les « taxis parents » sont un danger autour des écoles pour les enfants qui sont à pied. En résumé, je suis d'accord que la Commune a son rôle à jouer pour la sécurité des enfants sur leur chemin d'école, mais j'ai aussi envie de faire passer un message aux parents : sur le chemin d'école, les enfants sont sous votre responsabilité, leur sécurité ne peut pas être déléguée à l'école ou à la Commune.

Elisabeth Dennert